



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports

Question écrite n° 4946

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur l'application de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. L'article 2 de cette loi prévoit la construction d'un réseau de transport public du Grand Paris. Il lui serait agréable qu'il lui précise l'état d'avancement de ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4946

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5123

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)